



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Département fédéral des finances
Administration fédérale des douanes
M. Marco Benz
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Par mail à philippe.rais@ezv.admin.ch

Lausanne, le 11 août 2021

Délai transitoire de la mise en vigueur du relèvement de la norme de rendement pour le blé tendre

Monsieur le Vice-directeur,

En mars 2016, nous avons été consultés sur une demande émanant du bureau d'avocats Prager Dreifuss AG de relever le taux de rendement du blé tendre utilisé pour la fabrication d'amidon de 55% à une valeur située entre 75 % et 80 %. Dans le cadre de cette consultation, plusieurs organisations, dont la nôtre, avaient demandé la mise sur pied d'une table ronde afin de mieux comprendre les enjeux liés à cette demande. Cette table ronde s'est déroulée le 18 novembre 2016 et, à la suite de celle-ci, nous vous avons transmis notre détermination en date du 5 décembre 2016.

Pour rappel, nous nous étions opposés à la demande de relèvement du taux de rendement pour les raisons suivantes :

- L'évolution du taux de rendement pour les farines techniques, telle que mentionnée dans la demande, ne nous paraît pas refléter la réalité. Selon les informations dont nous disposons, il n'y a pas eu de telle évolution au cours des dernières années et les taux de rendements utilisés actuellement sont toujours valables ;
- Une modification des taux de rendement telle que demandée aurait des conséquences importantes sur la fabrication d'amidon en Suisse, avec probablement la disparition du seul transformateur actif actuellement. Par la suite, les meuniers verraient leurs volumes de mouture diminuer, ce qui aurait une influence sur les coûts de production (perte des économies d'échelle), qui au final se répercuterait sur les prix payés aux producteurs suisses pour les céréales indigènes ;
- Un relèvement du taux de rendement pour les farines techniques ne permettrait pas aux producteurs suisses de gagner des parts de marché, la concurrence sur les prix étant beaucoup trop importante pour nous permettre de rivaliser sur ce marché.

Suite à cette consultation relativement longue, vous nous aviez informés le 12 novembre 2018 de la décision du Département fédéral des finances de relever le taux de rendement pour le blé tendre destiné à la fabrication d'amidon de 55 % à 75 % au 1^{er} janvier 2020.

Nous avons donc été pour le moins surpris de votre correspondance du 21 juillet 2021 nous informant d'une décision du Conseil fédéral du 5 mars 2021 de relever cette norme à 75 % au 1^{er} juillet 2021 et de la mise en consultation d'une prolongation du délai de mise en œuvre au 1^{er} octobre de cette année. Bien que nous n'ayons pas suivi en permanence ce dossier, tout ceci ne fait pas preuve d'une grande transparence envers les milieux concernés. Par ailleurs, nous regrettons que la consultation ne porte que sur le délai de mise en œuvre, qui reste extrêmement court, et non sur le principe lui-même – alors que la décision communiquée le 12 novembre 2018 ne présentait pas les arguments ayant amenés le Département fédéral des finances à trancher en faveur d'un relèvement du taux de rendement.

Pour ces raisons, AGORA ne peut pas soutenir un relèvement de la norme de rendement du blé tendre. Cependant, vu que la question porte uniquement sur le délai de transition, nous demandons surtout ici que la mise en vigueur de ce relèvement soit repoussée **au plus tôt au 1^{er} janvier 2026** afin de permettre aux entreprises qui ont consenti à des investissements de réaliser les amortissements nécessaires d'ici-là.

En vous remerciant de tenir compte de ces remarques, nous vous adressons, Monsieur le Vice-directeur, nos salutations distinguées.

AGORA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "BL" or similar initials.

Bernard Leuenberger
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L Bardet".

Loïc Bardet
Directeur